

Trophée de France VTT AE

Enduro VTT à Assistance Electrique

REGLEMENT GENERAL

Epreuve du 5 mai 2019 au Buisson de Cadouin (24480)

Le moto-club Grappe de Cyrano, affiliée à la Fédération Française Motocyclisme est en charge de la réglementation et de la supervision de l'épreuve.

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code Sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de l'enduro et de façon générale à l'ensemble des textes règlementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 : Le vtt à assistance électrique

Les pilotes devront se présenter avec un VTT AE propre et en parfait état de fonctionnement, les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées, les embouts de leviers de frein en bon état.

Les pilotes devront utiliser le même VTT AE sur l'ensemble de la compétition. Les vélos seront marqués. En revanche, le changement de vélo pourra être accepté, avec l'accord des commissaires techniques, à condition que le matériel soit identique et que le remplacement se fasse dans la zone du contrôle technique.

L'utilisation de caméras embarquées est autorisée. Les coureurs sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal/permanentes pour attacher la caméra au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit

Article 2 : Accueil administratif et technique

Pourront participer à l'épreuve :

- Les concurrents de titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM (NCO, NVE, FIM EUROPE ou FIM),
- Toute personne titulaire d'une licence « une manifestation » VTTAE (30€) prise sur le site FFM 72h avant l'épreuve.
Toutefois, ces personnes ne pourront pas marquer de points à l'épreuve et apparaître dans les classements du Trophée de France.

L'accueil administratif débutera le samedi 4 MAI de 16H00 à 18H00 (au Buisson de Cadouin)

Toutefois un temps de contrôle supplémentaire pourra être mis en place de **7h00 à 8h00** le matin de la course : **dimanche 5 mai**. Il est bien recommandé de venir effectuer les contrôles administratifs et techniques, le samedi 4.

Cela permettra :

- De valider la présence des compétiteurs.
 - De valider l'exactitude des informations présentes sur les feuilles d'inscription.
- A l'issue du contrôle administratif les pilotes se verront remettre un document d'accès au contrôle technique.

Pour les VTT AE de plus de 250 Watts ou d'une assistance comprise entre 26 et 45 Km/h, les pièces suivantes devront être présentées :

- Carte grise.
- Carte verte.
- Plaque d'immatriculation homologuée.

Suite au contrôle technique du VTT AE le cadre sera marqué (autocollant inamovible).

Les coureurs signeront une déclaration certifiant que les éléments ont été correctement marqués et que leur VTT AE est conforme aux documents et déclarations fournis. Ce document mentionnera le numéro de cadre du VTT AE ainsi que l'état civil de son pilote, coordonnées et numéro de course.

Le contrôle technique aura lieu le samedi 4 MAI de 16H00 à 18H00

Toutefois un temps de contrôle supplémentaire pourra être mis en place de **7h à 8h00** le matin de la course : **dimanche 5 mai**. Il est bien recommandé de venir effectuer les contrôles administratifs et techniques, le samedi 4.

Cela permettra :

- De valider la conformité du VTT AE.
- De valider la conformité des E.P.I.
- D'effectuer les marquages nécessaires.

A l'issue de ces contrôles, les pilotes se verront remettre un récépissé de conformité qui leur permettront de récupérer leur plaque numéro.

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Le pilote est en tout temps responsable de son VTT AE qu'il doit présenter lui-même au contrôle technique aux lieux et horaires fixés dans la confirmation d'engagement.

Les commissaires techniques peuvent, à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les VTT AE.

Le pilote doit présenter un VTT AE propre, les anciennes marques doivent être effacées.

Une fiche de renseignements techniques lui sera fournie. Le pilote doit y inscrire les caractéristiques de son VTT AE (numéro de cadre, marque, puissance et remplir les champs obligatoires).

Le pilote doit aussi présenter son équipement complet.

Article 3 : Engagement

Le montant de l'engagement s'élève à **45 €** pour E-Pro et Elite et les Nationaux participants à la manche du Trophée de France E-VTT enduro. L'inscription pourra se faire de plusieurs façons :

- Directement via le site : ffm.engage-sports.fr Informations au : [05.53.58.34.90](tel:05.53.58.34.90) ou [C.Bayle : 06.89.25.50.28](tel:06.89.25.50.28)

Pour les règlements par chèque, merci de remplir à l'ordre de MC GRAPPE DE CYRANO

Tous les pilotes devront avoir une licence FFM : NCO / NVE ou une LICENCE 1 MANIFESTATIONLJVE (tarif 40€ minoré de 10€ si prise et payée par intranet sur le site de la FFM).

Article 4 : Les catégories

TROPHEE DE FRANCE

VTT AE de plus de 250 Watts ou dont assistance dépassant les 25 Km/h, sans excéder 45 Km/h.

- E-PRO (*âge minimum: 14 ans*)

VTT AE de 250 Watts maxi et dont l'assistance ne dépasse pas les 25 Km/h.

- ELITE JUNIORS (*âge minimum: 14 ans / âge maximum: moins de 18 ans au 1er janvier de l'année*)
- ELITE SENIORS (*âge minimum: 18 ans au 1er janvier de l'année*)
- ELITE FEMININES (*âge minimum: 14 ans*)
- NATIONAL JUNIORS (*âge minimum: 14 ans / âge maximum: moins de 18 ans au 1er janvier de l'année*)
- NATIONAL SENIORS (*âge minimum: 18 ans au 1er janvier / âge maximum: moins de 50 ans au 1er janvier de l'année*)
- NATIONAL FEMININES (*âge minimum: 14 ans*)

Seuls les pilotes ayant réalisé le nombre de tours prévus pour leur catégorie pourront être classés.

- VETERANS (*âge : avoir 51 ans au 1er janvier de l'année*) et uniquement en catégorie National
- CONSTRUCTEURS (sur demande)

CATEGORIE LOISIR : Voir descriptif article 21

MC Grappe Cyrano 12 av d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Tél. : 05.53.58.34.90

mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr

Cette catégorie permettra aux pilotes de faire le même parcours que les pilotes du Trophée de France, ils pourront donc avoir leurs temps sur les épreuves chronométrées, mais ne pourront prétendre apparaître dans le classement du Trophée de France.

Un classement récompensera les 3 premiers de cette catégorie, ainsi que les trois premières féminines.

Article 5 : Les officiels

La manifestation sera encadrée par les officiels suivants :

- Un Directeur de course : CHAUMONT Bernard Licence : 001309
- Un Arbitre (jury) : DUBOIS Didier Licence : 163447
- Un Commissaire technique : RIGOULET Thierry Licence : 253540

Ces officiels seront licenciés pour la saison 2019 et disposeront de la qualification nécessaire pour exercer la fonction qui leur sera confiée.

Article 6 : Les parcours

Journée du dimanche :

Le tracé de l'épreuve est composé de liaisons (obligatoires et non chronométrées) et de deux spéciales chronométrées sur lesquelles s'établiront les classements.

Le parcours de liaison, d'une longueur de 69 km, empruntera des voies ouvertes à la circulation. Les VTT AE doivent donc être conformes aux prescriptions du Code de la Route et seront sous la responsabilité du concurrent durant l'épreuve.

Les spéciales seront au nombre de 4 et d'une longueur comprise entre 1,2 km et 2 km. L'addition de leurs temps permet l'établissement du classement de l'épreuve.

Le chronométrage se fera par transpondeur grâce au chronométrage FFM.

Il est impératif de suivre le balisage des spéciales, et dans le sens prévu.

Attention : Il est permis de reconnaître les spéciales à partir du vendredi 3 mai, 14h00 mais uniquement à pieds. Tout manquement à cette règle entrainera la disqualification du pilote.

La reconnaissance des spéciales à vélo entrainera une pénalité de temps de 5 min par spéciale reconnue à vélo.

Article 7 : Normes pour les équipements protections individuels

	En spéciale	En liaison
Obligatoires	<ul style="list-style-type: none">- Catégories Elite et Nationale : Casque intégral à mentonnière fixe ou amovible homologué CE* norme EN 1078 ou ECE 22-05-Catégorie E Pro : Casque intégral ECE 22-05-Genouillères, Gants longs, Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée norme EN 1621-1 EN 1621-2 (labélisé FFM ou EN 1621-2 pour les E-Pro) homologuée CE- Numéro de course normalisé.	<ul style="list-style-type: none">- Catégories Elite et Nationale : Casque homologué CE-Catégorie E Pro :<ul style="list-style-type: none">-Casque intégral à mentonnière monobloc homologué pour les 2 roues motorisés.Casque intégral ECE 22-05-Immatriculation.-Numéro de course normalisé.
Hautement Conseillés	<ul style="list-style-type: none">-Coudières	<ul style="list-style-type: none">-Genouillères, Gants longs, Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE-Dispositif réfléchissant pour le pilote.

*Le casque ne doit pas présenter de chocs ni être repeint.

Points de contrôle des VTAE.

Les extrémités du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc.

Si des protège-mains sont utilisés, ceux-ci doivent être d'un matériau résistant aux bris et avoir une ouverture permanente pour la main.

La réparation des guidons en alliage léger par soudure est interdite.

Tous les leviers doivent avoir des bords non coupants et se terminer par une extrémité non contondante.

Les VTT AE peuvent être munis de garde-boues souples (plastique fin ou caoutchouc).

Lors d'épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation, les VTT AE de la catégorie E-Pro doivent être équipés d'un dispositif d'éclairage, à l'exception des catadioptrés.

Article 8 : Les sanctions

Toute décision de sanction est prise par un jury composé d'une personne unique nommée « Arbitre ». Ce jury sera chargé d'informer la personne concernée de la sanction décidée.

CONTROLE TECHNIQUE	
VTT AE non présenté au contrôle technique ou non-conforme	Interdiction de prendre le départ
Changement de machine après le passage au contrôle technique	Exclusion de l'épreuve
Moteur non-conforme (puissance maximale nominale continue et vitesse maximale assistée)	Interdiction de prendre le départ jusqu'à remise en conformité du VTT AE
PRESENTATION AU DEPART	
Non fonctionnement de la lumière au départ pour la catégorie E-Pro	Interdiction de prendre le départ
Prendre le départ en retard par rapport à son horaire de départ dans la limite de 30 minutes	30 secondes de pénalité
Se présenter avec plus de 30 minutes de retard sur son horaire de départ	Interdiction de prendre le départ
ITINERAIRE	
Non-respect de l'ordre des spéciales et du sens du parcours	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
SIGNALISATION	
Sortir du parcours	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non-respect du Code de la Route	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
SPECIALES	
Couper volontairement le balisage de la piste	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Reconnaissance autrement qu'à pieds avant la course	sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification
DEROULEMENT DE L'EPREUVE	
Changement de VTT AE pendant l'épreuve	Disqualification
Pilote n'ayant pas effectué le nombre de tours prévus dans sa catégorie	Non classé à l'arrivée
Absence d'un ou plusieurs marquages (par exemple : carter moteur)	Disqualification
Franchir la ligne d'arrivée dans les 30mn qui suivent le temps imparti	30 secondes de pénalité
Franchir la ligne d'arrivée au-delà des 30mn qui suivent le temps imparti	Disqualification
ENVIRONNEMENT	
Laisser des débris dans la nature	1 minute

Article 9 : Horaires de départ de l'épreuve

Les horaires de départ du dimanche seront affichés. Le départ sera donné à 9h00 du Buisson de Cadouin.

Les pilotes de la catégorie LOISIR prendront le départ en premier, suivis des Nationaux puis Elites et E-Pro de la catégorie TROPHEE DE FRANCE.

Les pilotes doivent être présents dans la zone d'avant départ minimum 5 minutes avant leur horaire de départ.

PRESENTATION AU DEPART

Les pilotes devront se présenter à l'heure exacte prévue par l'organisateur.

L'organisateur devra fournir une liste des pilotes autorisés à prendre le départ.

Au début de chaque jour de course, les coureurs recevront le signal de départ à l'heure exacte qui est prévue pour chacun d'entre eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit franchir la ligne de départ.

A défaut, une pénalité de 30 secondes lui sera infligée pour tout départ effectué dans les 30 minutes qui suivent son ordre de départ théorique.

Toutefois, au-delà de 30 minutes de retard, le pilote se verra refuser le départ et sera mis hors course.

TEMPS IMPARTIS - BARRIERE HORAIRE

Les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans un temps imparti, lequel est précisé dans le règlement particulier de chaque épreuve.

La catégorie National pourra disposer d'un temps différent des catégories E-Pro et Elite selon la difficulté du parcours.

L'arrivée du dernier concurrent ne devra pas, dans tous les cas, se faire au-delà de 16h30 mn.

Tout concurrent qui franchit la ligne d'arrivée au-delà du temps total qui lui est imparti (dans la limite maximum de 30 minutes de retard), se verra infligé une pénalité de 30 secondes qui seront ajoutées à son temps cumulé des spéciales. Au-delà de ces 30 minutes de retard, il sera disqualifié

Dans un souci de bonne organisation des épreuves, une barrière horaire est instaurée.

Chaque pilote dispose d'un horaire au-delà duquel il ne sera pas autorisé à effectuer son dernier tour.

Cette barrière horaire sera communiquée à chaque pilote en même temps que son horaire de départ lors du contrôle administratif.

Article 10 : Horaire maximum de départ pour un nouveau tour

Aucun pilote ne pourra repartir pour un nouveau tour après l'heure limite déterminer le samedi à 19h.

Article 11 : Signalisations

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, les concurrents doivent obligatoirement respecter les signalisations du Code de la Route et celles mises en place par l'organisateur. Les officiels peuvent vérifier ce respect en surveillant le parcours.

Il est interdit de quitter l'itinéraire indiqué sur les feuilles de route et fléché, pour quelque raison que ce soit Il incombe aux pilotes de suivre cet itinéraire, et le fait de s'être égaré ne sera pas accepté comme excuse pour un retard ou pour avoir manqué un contrôle horaire ou de pointage.

Aucune réclamation à ce sujet ne sera admise. Dans le cas où les organisateurs désirent que les conducteurs empruntent un chemin très précis, par exemple : le long d'une prairie, de champs cultivés ou de terrains privés, ils doivent baliser avec précision et clairement le chemin à suivre (piquets, cordes, banderoles).

Article 12 : Fin de course

A la fin des tours de circuits, obligatoires, facultatifs, ou suite à un abandon, les pilotes doivent rendre leur numéro de course.

Leur caution de 50 euros leur sera restituée en échange du dossard ou du numéro de course.

Si une journée de course est arrêtée prématurément, les résultats ne seront validés que si la majorité ou plus des pilotes de chaque catégorie ont réalisé au moins un tour.

Article 13 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance en Responsabilité Civile Organisateur conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du Sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration Préfectorale et Fédérale.

Article 14 : Annulation 1)de l'épreuve

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permettra au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

2) Du pilote :

3 euros sera retenu systématiquement pour les frais d'inscriptions sur site : d'engage sports.

Article 15 : Réclamations

Toute réclamation devra être faite au directeur de course, accompagné d'un chèque de 50 € avant le début de remise des prix.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est justifiée, ou versée au pilote visé si elle ne l'est pas.

Article 16 : Remise des prix

Les 3 meilleurs pilotes de chaque catégorie seront récompensés, si le nombre de pilote la catégorie en question est supérieur à 6.

Le meilleur pilote de chaque catégorie seulement sera récompensé si le nombre de pilote est supérieur à 3.

Catégorie Trophée de France :

- Les 3 meilleurs pilotes de chaque catégorie seront récompensés, si le nombre de pilote de la catégorie en question est supérieur à 6.

- Le meilleur pilote de chaque catégorie seulement sera récompensé si le nombre de pilote est supérieur à 3.

Catégorie Loisir :

- Les trois meilleurs pilotes du classement général « Loisir »
- Les 3 premières féminines.

Article 17 : Programme

Samedi 4 mai : Contrôles administratifs et techniques de 16h00 à 18h00
Possibilité de prendre un repas le soir (réservation si possible) au tarif de 15€.

Dimanche 5 mai :
Contrôles administratifs et techniques de 7h00 à 8h00

Départ à 9h00 de la place centrale du Buisson de Cadouin.

Ordre de départ :

- 1) Catégorie LOISIR
- 2) Catégorie NATIONAUX Trophée de France
- 3) Catégorie ELITES Trophée de France
- 4) Catégorie E-Pro Trophée de France

Parcours de liaison de 33km à faire deux fois (2 boucles) au total 69 km:

A partir de 9h00 Départ pour la 1^{ère} boucle : avec 2 spéciales

A partir de 9H30 à Cadouin (14km): Ravitaillement Facultatif avec Fruits secs et boissons

A partir de 9h50 : SP1 : CADOUIN (16km) : 1 tour pour les Nationaux et Loisir et 2 tours pour les Elites et E-Pro

A partir de 10h40 : SP2 : BUISSON « CARRIERE » (30km) : 1 tour pour les Nationaux et Loisir et 2 tours pour les Elites et E-Pro

A partir de 11h : RECHARGE BATTERIE + RAVITAILLEMENT : au Buisson « village » (33km)

A PARTIR DE 12H00 : 2^{ème} boucle : avec 2 spéciales

A partir de 12h50 : SP3 CADOUIN (49km) : 1 tour pour les Nationaux et Loisir et 2 tours pour les Elites

A partir de 13h40 SP4 BUISSON « CARRIERE » (63km): 1 tour pour les Nationaux et Loisir et **3 tours** pour les Elites

A partir de 14h00 : Arrivée au village du Buisson (69km)

20h : Remise des prix.

Article 18 : Rapport de clôture

Dans les 15 jours suivants l'épreuve, un rapport de clôture sera établi et envoyé à la nouvelle ligue d'Aquitaine.

Ce rapport mentionnera :

- L'arrêté d'autorisation Préfectorale de la manifestation
 - Les procès-verbaux des réunions de jury complétés, avec copie des éventuelles notifications
 - La liste des engagés et les classements
 - Le rapport du médecin
 - Le rapport du commissaire technique
 - Le nom et la fonction des officiels présents
- Le nombre de pilotes, et une analyse de ce nombre.

- Un rapport des éventuels sinistres.
- Un rapport d'enquête sur la satisfaction des pilotes.
- Un rapport d'enquête sur la satisfaction des riverains, commerçants et acteurs locaux.
- Une date de prochaine réunion qui proposera des préconisations pour les éventuelles futures épreuves.

Article 19 : DROIT A L'IMAGE

Le Moto club Grappe de Cyrano se réserve tout droit à l'image. Il est donc interdit à tous les concurrents de filmer tout ou partie de l'épreuve avec une caméra embarquée.

Chaque participant, en s'engageant, accepte de donner l'autorisation au moto-club d'exploiter son image

Article 20 : SECOURS

Un médecin et une ambulance mobile assureront la sécurité sur les spéciales.

Article 21: CATEGORIE « LOISIR »

Info :

Moto-club GRAPPE DE CYRANO - 12 avenue D'Aquitaine – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Tél : 05.53.58.34.90

mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr

DESCRIPTIF

Les spéciales ne seront pas obligatoires. Cependant, elles seront chronométrées et permettront de faire le classement de cette catégorie, à la fin de la journée.

INSCRIPTIONS

Cette catégorie est ouverte à tous.

L'âge minimum pour participer est de 14 ans avec autorisation parentale.

Pour participer, le pilote devra être titulaire d'une **licence FFM** : **NCO** ou **NVE** ou **une manifestation L J V E** (tarif 40€ minoré de 10€ si prise et payée par intranet sur le site de la FFM 72h avant l'épreuve).

Le tarif de l'engagement est fixé à **20 euros** pour cette catégorie.

L'ouverture des inscriptions est le **samedi 2 février 2019 à 14h** sur le site :

ENGAGE SPORTS : <https://ffm.engage-sports.com/>

Page inscription (après avoir créé votre compte :

<https://ffm.engage-sports.com/grappe-outsiders-2019/>

Attention : Il est permis de reconnaître les spéciales à partir du vendredi 3 mai, 14h00 mais uniquement à pieds. Tout manquement à cette règle entrainera la disqualification du pilote.

Contrôles administratifs

**L'accueil administratif s'effectuera le samedi 4 MAI de 16H00 à 18H00
(Au Buisson de Cadouin) et dimanche 5 mai de 7h00 à 8h00.**

Cela permettra :

- De valider la présence des compétiteurs.
- De valider l'exactitude des informations présentes sur les feuilles d'inscription.

A l'issue du contrôle administratif les pilotes se verront remettre un document d'accès au contrôle technique.

Pour les VTT AE de plus de 250 Watts ou d'une assistance comprise entre 26 et 45 Km/h, les pièces suivantes devront être présentées :

- Carte grise.
- Carte verte.
- Plaque d'immatriculation homologuée.

MC Grappe Cyrano 12 av d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Tél. : 05.53.58.34.90

mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr

Suite au contrôle technique du VTT AE le cadre sera marqué (autocollants inamovibles).

Les coureurs signeront une déclaration certifiant que les éléments ont été correctement marqués et que leur VTT AE est conforme aux documents et déclarations fournis. Ce document mentionnera le numéro de cadre du VTT AE ainsi que l'état civil de son pilote, coordonnées et numéro de course.

Contrôles techniques

**Le contrôle technique aura lieu le samedi 4 MAI de 16H00 à 18H00) et dimanche 5 mai
De 7h00 à 8h00**

Toutefois un temps de contrôle supplémentaire pourra être mis en place de 7h00 à 8h00 le matin de la course : dimanche 5 mai. Il est bien recommandé de venir effectuer les contrôles administratifs et techniques, le samedi 4 mai 2019

Cela permettra :

- De valider la conformité du VTT AE.
- De valider la conformité des E.P.I.
- D'effectuer les marquages nécessaires.

A l'issue de ces contrôles, les pilotes se verront remettre un récépissé de conformité qui leur permettront de récupérer leur plaque numéro.

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Le pilote est en tout temps responsable de son VTT AE qu'il doit présenter lui-même au contrôle technique aux lieux et horaires fixés dans la confirmation d'engagement.

Les commissaires techniques peuvent, à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les VTT AE.

Le pilote doit présenter un VTT AE propre, les anciennes marques doivent être effacées.

Une fiche de renseignements techniques lui sera fournie. Le pilote doit y inscrire les caractéristiques de son VTT AE (numéro de cadre, marque, puissance et remplir les champs obligatoires).

Le pilote doit aussi présenter son équipement complet.

Equipement du pilote :


- Le casque vélo est obligatoire durant les liaisons et fortement conseillé avec mentonnière ou casque intégral pour effectuer les spéciales chronométrées.
- Les gants sont obligatoires

FORTEMENT CONSEILLE :

Genouillères, Gants longs, Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée norme EN 1621-1 EN 1621-2 (labélisé FFM ou EN 1621-2 pour les E-Pro) homologuée CE.

Casque intégral à mentonnière fixe ou amovible homologué CE * norme EN 1078 ou ECE 22-05 ou casque intégral. Les coudières et lunettes sont aussi fortement conseillés.

Visas et signatures :

Le club	La ligue	La FFM
 MOTO-CLUB "GRAPPE DE CYRANO" 12 avenue d'Aquitaine 24480 LE BUISSON DE CADOUIN ☎ 05 53 58 34 90 E-mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr		